



AMBASSADE DE FRANCE AU BENIN



REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTRE DE LA DECENTRALISATION, DE LA GOUVERNANCE
LOCALE, DE L'ADMINISTRATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
(M.D.G.L.A.A.T.)

ASSISES FRANCO-BENINOISES DE LA COOPERATION DECENTRALISEE

Rapport général

Issa Démonlè MOKO
Ousmane OROU-TOKO



Sommaire

Sigles et acronymes.....	3
Introduction.....	6
I. Déroulement et résultats des travaux:	11
1.1- Les tables rondes.....	11
1.1.1- La 1ère table ronde : Regards croisés sur la coopération décentralisée au Bénin et en France	11
1.1.2- La seconde table ronde- La coopération décentralisée dans les pays de la sous- région : retours d'expériences	15
1.2 Les travaux en ateliers.....	19
II. Les recommandations, engagements et perspectives	21
2.1 Les recommandations formulées	21
2.2. Perspectives et engagement	22
2.2.1- Perspectives heureuses pour la coopération décentralisée franco-béninoise	22
2.2.2- Engagement des acteurs pour la tenue régulière des assises	24
Conclusion	24

Sigles et acronymes

ABERME : Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie
ADJAN : Association pour le Développement du Jumelage-Coopération avec Niort – Togo
AFD : Agence Française de Développement
AFVP : Association Française des Volontaires du Progrès
AIMF : Association Internationale des Maires Francophones
ANCB : Association Nationale des Communes du Bénin
ANJCA : Association Niortaise pour le Jumelage Coopération avec ATAKPAME - France
ANJCA : Association Niortaise pour le Jumelage-Coopération avec Atakpamé - France
APIDA : Association pour la Promotion de l'Intercommunalité dans le Département de l'Alibori
ARCOD de Champagne Ardenne : Agence Régionale de Coopération et de Développement
ARENE : Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies Ile de France
CASE : Communauté d'Agglomération Seine-Eure
CCP : Communauté des Communes du Plateau - Bénin
CENATEL : Centre National de Télédétection et de Cartographie Environnementales - Bénin
CESCOM : Centre de Santé Communautaire - Mali
CNCD : Commission Nationale de Coopération Décentralisée :
COD : Coopération Décentralisée
CP : Cergy-Pontoise
CTF : Collectivités Territoriales Françaises
CUF : Cités Unies France
DAECT : Délégation à l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales - France
DST : Directeur des Services Techniques
EPCI : Etablissement de Coopération Intercommunale
FADeC : Fonds d'Appui au Développement des Communes - Bénin
FBOTRS : Fédération Béninoise des Organisations de Tourisme Responsable et Solidaire
FCFA : Franc de la Communauté Financière d'Afrique
FDT : Fonds de Développement des Territoires- Bénin
FENU : Fonds des Nations Unies pour l'Equipement)
FIAC : Fonds Intercommunal d'Appui-Conseil- Bénin
GIC : Groupement Intercommunal des Collines - Bénin
HCCT : Haut Conseil des Collectivités Territoriales- Mali
MAEE : Ministère des Affaires Etrangères et Européennes - France
MAEIAFBE : Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur
MCL : Maison des Collectivités Locales- Bénin
MDGLAAT : Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire
MFE : Ministère des Finances et de l'Economie
OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

ONG : Organisation Non Gouvernementale
PADGU : Projet d'Appui à la Décentralisation et à la Gestion Urbaine - Bénin
PADL : Projet d'Appui au Développement Local - Bénin
PDC : Plan de Développement Communal- Bénin
PDM : Programme de Développement Municipal
PDSEC : Plan de Développement Social, Economique et Culturel – Mali
PDU : Projet de Développement Urbain - Bénin
PN : Porto-Novo
PONADEC : Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration
PPDI : Plan Pluriannuel de Développement et d'Investissement - Bénin
REPTA : Réseau éducation pour tous en Afrique
SCAC : Service de Coopération et d'Action Culturel- Ambassade de France
SENS : Solidarité Entreprises Nord-Sud - France
SERHAU-SA : Société Régionale d'Habitat et d'Aménagement Urbain - Bénin
SIG : Système d'Information Géographique
SNV Bénin : Association Néerlandaise de Développement
UE : Union Européenne
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour la Science et la Culture
UPE : Unité de Protection de l'Environnement- Bénin

RAPPORT GENERAL DES ASSISES

Introduction

Les premières assises franco-béninoises de la coopération décentralisée se sont déroulées les 28 et 29 octobre 2010 à COTONOU, dans le cadre du 50^{ème} anniversaire de l'indépendance du BENIN.

Les activités de coopération décentralisée menées par les collectivités territoriales françaises et béninoises depuis environ 25 ans, s'inscrivent dans le cadre des orientations de la coopération bilatérale, définies par les gouvernements français et béninois et complètent les relations qui en découlent au travers d'une diplomatie de proximité plus pragmatique et efficace. Ces activités ont acquis depuis ces cinq dernières années, une importance croissante et une dynamique remarquable, stimulée par la communalisation intégrale intervenue au Bénin en 2003 et le renforcement en 2007, de l'action internationale des collectivités territoriales françaises.

Les assises de Cotonou ont enregistré la participation de 260 personnes représentant les élus locaux béninois et français ainsi que leurs structures intercommunales, les gouvernements béninois et français, les partenaires au développement local, les agences de coopération et ONG.

Les objectifs fixés aux premières assises sont :

- **Objectif général** : Renforcer les liens de coopération décentralisée entre la France et le Bénin et envisager de nouvelles voies de coopération et/ou de nouveaux modes de coopération.

- **Objectifs spécifiques**
 - Valoriser les actions de coopération décentralisée franco-béninoise grâce à une capitalisation des expériences passées ;
 - Promouvoir de nouveaux partenariats de coopération décentralisée en vue d'assurer une couverture plus exhaustive des communes du Bénin ;
 - Renforcer les partenariats existants par l'échange de bonnes pratiques ;
 - Mener une réflexion commune sur des thématiques de coopération afin de faire de ce secteur, un facteur de développement socio-économique pour les collectivités territoriales décentralisées ;
 - Apporter aux collectivités françaises une vision d'ensemble des actions de coopération décentralisée au Bénin afin de favoriser les échanges dans un but de cohérence ;
 - Identifier les perspectives de la coopération décentralisée et leurs moyens de mise en œuvre ;
 - Célébrer les relations franco- béninoises entre les collectivités territoriales béninoises et françaises dans le cadre du cinquantenaire de l'indépendance de la République du Bénin.

Les résultats attendus à l'issue de ces premières assises étaient les suivants :

- La coopération décentralisée franco-béninoise est promue et les acteurs institutionnels et associatifs nationaux impliqués sont définis et opérationnels ;
- Les communes partenaires partagent une vision commune des objectifs et attentes de la coopération décentralisée ;
- Les bonnes pratiques sont identifiées et partagées ;
- Les perspectives de la coopération décentralisée et leurs moyens de mise en œuvre sont identifiés ;
- Les actes des premières assises de la coopération décentralisée franco-béninoise sont édités.

Les premières assises franco-béninoise de la coopération décentralisée ont connu la participation de 260 acteurs.

Du côté béninois, la participation des communes a été massive : 65 sur 77 (soit environ 85 %) avec une présence effective de 30 maires, le tout totalisant 120 personnes. Il est à signaler que sur les 25 communes béninoises (soit 32 % sur la totalité des communes) n'ayant pas à l'heure actuelle des partenariats de coopération décentralisée avec des collectivités territoriales françaises étaient présents 21 de ces communes (soit 84 %) à la recherche d'un partenariat.

Le gouvernement s'est également engagé par la présence et les interventions de :

- M. Jean- Marie EHOZOU, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur (MAEIAFBE).
- M. Alassane SEIDOU, Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire (MDGLAAT).
- Les six préfectures étaient toutes représentées avec la présence effective de 4 préfets.

Les ONG présentes au Bénin intervenant dans des projets initiés dans le cadre de partenariat de coopérations décentralisées entre la France et le Bénin ont participé à ces premières assises.

Etaient présentes aux assises les représentants de la Délégation de la Commission Européenne, du Programme de Développement Municipal (PDM), de l'Ambassade des Pays-Bas et de la SNV Bénin, de la Coopération Suisse, de l'Ambassade de Belgique, du FENU et de la Commission Nationale Permanente de la Francophonie.

Deux délégations malienne et togolaise ont également participé à ces assises.

Du côté français, 15 collectivités territoriales étaient présentes :

- 13 communes ou communautés de communes :
 - o les communes de : Montfaucon-Montigné, Huy, Rosny-sous-Bois, Saint Jean d'Ardières, Lyon/Grand Lyon, Noisiel, Evreux et Montgeron ;

- les communautés d'agglomérations de : Cergy Pontoise, Seine Eure, Chalon Val de Bourgogne, Morinie et Saint-Omer.
- 1 département : les Yvelines.
- 1 région : la Picardie.

Elles étaient représentées par 14 élus et 16 fonctionnaires des services, le nombre total des participants français étant de 51.

En dehors des élus français, on notait la participation de l'ARCOD de Champagne Ardenne (Agence Régionale de Coopération et de Développement), la Fondation Energies pour le Monde, l'Agence internationale d'expertises en développement et coopération (Agence DC), l'Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies Ile de France (ARENE), l'Agence d'urbanisme et de développement de Saint Omer, PS Eau, Aquassistance, l'AFrat (Centre ressource pour les acteurs du monde rural et montagnard, Groupe d'appui à la solidarité, REPTA (Réseau éducation pour tous en Afrique), Solidarité Entreprises Nord-Sud-Sens, et Africamitié.

La liste nominative des participants se trouve en annexe du présent rapport.

La cérémonie d'ouverture de ces assises a été marquée par cinq interventions, à savoir respectivement :

- ✓ Mr Soulé ALLAGBE, Président de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB), Maire de la ville de Parakou qui, après avoir souhaité la chaleureuse bienvenue à ses hôtes français et africains, s'est particulièrement réjoui de la présence massive des participants à cette rencontre inédite. Il a ensuite souligné l'importance de la coopération décentralisée franco- béninoise et l'engouement qu'elle suscite parmi les élus locaux et leurs populations. Il a en outre mis en exergue la tenue en mars 2007 en France, d'une rencontre, basée sur l'échange de pratiques et d'expériences entre certaines collectivités territoriales françaises et communes béninoises partenaires, rencontre qui avait permis de jeter les bases des présentes assises. Il a enfin apprécié la complémentarité et la synergie d'actions entre les élus locaux et les autorités gouvernementales de la France et du Bénin en matière de coopération internationale.
- ✓ Mme Rose- Marie SAINT GERMES AKAR, Présidente du Groupe pays Bénin de Cités Unies France (CUF) et Vice- Présidente en charge de la coopération décentralisée de la Communauté d'Agglomération de Cergy- Pontoise. Elle a fait part de la grande émotion et la grande fierté qui l'habitent, relativement à la tenue effective de ces 1ères assises qui auraient dû avoir lieu plus tôt en raison de l'ancienneté, de la richesse et de la diversité des relations de coopération décentralisée qui lient plus d'une quarantaine de collectivités territoriales françaises et béninoises. Elle a ensuite présenté aux participants, les excuses du Ministre Charles JOSLIN, Président de CUF, empêché mais ayant une pensée particulière pour ces assises. Elle a enfin insisté sur le rôle précieux et efficace de CUF et de l'ANCB dans la préparation et l'organisation de cette rencontre dont le but est de partager une vision concertée et prospective de la coopération décentralisée

- ✓ entre la France et le Bénin, sur la base du principe de réciprocité qui doit permettre aux partenaires béninois et français d'apprendre, de donner et de recevoir.

- ✓ Mr Hervé BESANCENOT, Ambassadeur de France au Bénin. Il a salué et apprécié la présence des Ministres chargés de la décentralisation et des affaires étrangères à la cérémonie d'ouverture ainsi que la participation des délégations du Togo et du Mali à ces 1ères assises qui participent du renforcement des liens de coopération entre la France et le Bénin. Il a mis en exergue le caractère spécifique de la coopération décentralisée dont la richesse provient de son caractère de proximité entre les populations bénéficiaires et les élus locaux, non sans préciser que plus de 227 actions sont initiées dans le cadre du jumelage- coopération entre les communes béninoises et les collectivités territoriales françaises. Il n'a pas manqué de souligner l'importance de la contribution financière française (Etat et Collectivités Territoriales) qui se chiffre à près de 9 millions d'euros, soit 6 milliards de FCFA ces cinq dernières années ou 1,3 milliard de FCFA par an, Il a conclu ses propos en souhaitant que ces assises fassent preuve d'imagination, sinon d'audace aux fins de proposer les modalités de la mutualisation des ressources disponibles, de porter un message ambitieux dans le cadre de la francophonie et d'aboutir à des recommandations et des perspectives, propres à dynamiser la coopération franco- béninoise.

- ✓ Mr Jean- Marie EHOZOU, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur. Il a tenu à remercier le gouvernement français et le groupe pays Bénin de CUF pour leur implication appréciable dans la préparation et l'organisation de ces 1ères assises qui contribuent à l'élargissement des excellentes relations de coopération entre nos deux pays. Il a mis l'accent sur l'ancienneté des liens d'amitié et des échanges culturels et linguistiques entre les collectivités territoriales françaises et béninoises et insisté sur le fait que l'enracinement de la décentralisation constitue une priorité du gouvernement béninois dans le cadre de la modernisation de l'Etat, de la lutte contre la pauvreté et de la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

- ✓ Mr Alassane SEIDOU, Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire.
Dans son discours d'ouverture, il a souligné le caractère historique et heureux de l'évènement, remercié l'ensemble des participants et témoigné sa gratitude à l'endroit des autorités centrales et locales de la France pour avoir fait de la tenue de ces 1ères assises, une manifestation mémorable de la célébration du cinquantenaire de l'indépendance du Bénin.
Il a précisé que son pays, après plus de 42 ans de gestion centralisée, est devenu un Etat décentralisé grâce à la communalisation intégrale intervenue en 2003, il a insisté sur le fait que la coopération décentralisée constitue une compétence propre que les communes béninoises exercent comme un instrument de rapprochement des peuples et de promotion du développement local.
Après avoir constaté que l'exercice d'une telle compétence a suscité un engouement et un intérêt sans cesse croissant auprès des élus locaux, il a apprécié les nombreuses initiatives prises en la matière et les avancées non négligeables enregistrées, notamment au niveau des collectivités territoriales françaises dont une quarantaine a des partenariats actifs avec une cinquantaine de communes béninoises.
Il a enfin souhaité que la tenue des présentes assises soit une opportunité pour les participants de :
 - faire l'état des lieux de cette coopération ;

- valoriser les actions de coopération décentralisée franco- béninoise grâce à une capitalisation des expériences passées ;
- renforcer les partenariats existants par l'échange de bonnes pratiques ;
- promouvoir de nouveaux partenariats de coopération décentralisée en vue d'assurer une couverture plus exhaustive des communes du Bénin ;
- faire des recommandations et propositions de pistes pour une exploitation optimale de nouveaux domaines porteurs de la coopération décentralisée ;
- identifier les perspectives de cette coopération et les moyens de leur mise en œuvre.

Le présent rapport s'articule comme suit :

1. Le déroulement et les résultats des travaux.
2. Les recommandations, engagements et perspectives.

I. Déroulement et résultats des travaux:

Les premières assises de la coopération décentralisée franco-béninoise ont permis aux acteurs de partager quelques éléments d'informations significatives sur le sujet, d'échanger sur les thèmes structurant les ateliers puis de formuler des recommandations pour l'essor de cette forme de coopération.

1.1- Les tables rondes

1.1.1- La 1ère table ronde : Regards croisés sur la coopération décentralisée au Bénin et en France

Cette table ronde a été le premier temps fort du déroulement des assises. Elle a été marquée par la présentation de deux communications :

- la première communication a été présentée par monsieur Ousmane OROU-TOKO, administrateur civil et spécialiste de la coopération décentralisée. Elle a porté sur le thème : « **La Coopération décentralisée entre le Bénin et la France: évolution et perspectives** »
- la deuxième communication a été présentée par monsieur Patrice LEROY, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Bénin et madame Constance KOUKOU ADJOLOHOUN du Pôle Afrique Subsaharienne, Cités Unies France. Cette communication a porté sur le thème : « **cadres d'interventions des collectivités françaises, montages institutionnels et cofinancement de la coopération décentralisée en France** ».

Le regard croisé sur la coopération décentralisée entre les deux pays s'est fait essentiellement sous l'angle de l'évolution du contexte, des acteurs animant cette forme de coopération, du financement des actions de la coopération décentralisée. L'analyse et les échanges sur ces différents points ont ensuite permis de dégager une série de recommandation et d'envisager des perspectives heureuses pour la coopération décentralisée entre la France et le Bénin.

S'agissant du contexte de la coopération décentralisée, il y a lieu de noter qu'il a considérablement évolué aussi bien au Bénin qu'en France.

Sur le plan conceptuel dans ce deux pays, la terminologie est passée du simple jumelage au jumelage-coopération puis à celle de la coopération décentralisée en référence aux autres formes de coopération de type bilatéral ou multilatéral. Dans les deux pays, les collectivités locales ont l'exercice exclusif de cette forme de coopération.

Sur le plan juridique, la coopération décentralisée a ses fondements juridiques au Bénin et en France. Au Bénin, les lois de décentralisation et leurs décrets d'application ont mis fin à l'informalité juridique qui caractérisait les partenariats entre les différentes collectivités territoriales. Certaines dispositions reconnaissent en effet aux communes, la compétence de signer des accords de partenariats avec des collectivités locales et autres associations étrangères. Ainsi, La Loi N° 97-029 du 15 janvier 1999 portant Organisation des Communes en République du Bénin en son Titre VII et la Loi N° 98-007 du 15 janvier 1999 portant Régime Financier des Communes en République du Bénin (chapitre VI) qui

consacre l'action internationale des communes béninoises. Sur le plan réglementaire, les décrets N°2005-763 du 09 décembre 2005 portant approbation de la Politique Nationale de Coopération Décentralisée ; et N°2005-764 du 09 décembre 2005, portant Définition et Modalités de la Coopération Décentralisée (PONADEC) en République du Bénin ont été pris par le gouvernement béninois pour accompagner les communes dans cette nouvelle dynamique.

En France, Le Titre IV de la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République autorise les collectivités territoriales et leurs groupements à conclure des conventions avec des collectivités territoriales étrangères et leurs groupements, dans les limites de leurs compétences et dans le respect des engagements internationaux de la France. Par la suite la loi Oudin de 2005 a permis aux Collectivités territoriales de mobiliser des fonds pour les projets « eaux et assainissement » et plus récemment en matière électrique et de gaz. La loi Thiollière de 2007 est venue consacrer l'action internationale comme une compétence des collectivités territoriales.

S'agissant des acteurs qui animent la coopération décentralisée, on distingue au Bénin et en France les collectivités territoriales, les structures étatiques et les structures associatives.

Au Bénin, l'éventail et le rôle des acteurs animant la coopération décentralisée se présente comme suit :

Acteurs	Rôles
Les communes	<ul style="list-style-type: none"> • conception et validation des actions et projets à réaliser ; • promotion du développement économique, social et culturel ; • articulation des actions de coopération décentralisée et leur programmation.
L'Etat à travers MDGLAAT, le MA MFE	<ul style="list-style-type: none"> • mise en place d'une politique favorable • élaboration d'outils de promotion; • facilitation, appui-conseil • Encadrement.
L'ANCB	<ul style="list-style-type: none"> • accompagner les communes dans la recherche de partenaires étrangers ; • mettre en place une base de données sur les potentialités des communes béninoises • faciliter les démarches administratives aux communes qui s'engagent dans négociations de partenariat/jumelage.
La société civile	<ul style="list-style-type: none"> • donner un avis fondé sur des choix stratégiques; • les négocier avec les élus; • en contrôler la bonne exécution.
La CNCDC	<ul style="list-style-type: none"> • évaluer l'état de la coopération décentralisée ; • proposer au gouvernement les mécanismes et les mesures de promotion ; • veiller à la synergie des initiatives locales et nationales en matière de coopération

En France, les acteurs intervenant pour un essor de la coopération décentralisée sont les suivants :

Acteurs	Rôles
Les CTF (Communes, Départements- Régions) et structures intercommunales	<ul style="list-style-type: none"> • volonté politique des élus locaux • adhésion des citoyens • identification des partenaires étrangers • négociation et concrétisation des partenariats
L'Etat (le MAEE : DAECT)	<ul style="list-style-type: none"> • orientation, • accompagnement, capitalisation, harmonisation • cofinancement auprès de collectivités françaises engagées dans des partenariats
La société civile CUF (Cités Unies France)	<ul style="list-style-type: none"> • Rôle appréciable à travers les comités de jumelage • Structure d'animation des groupes-pays et de promotion de programmes concertés au niveau des pôles notamment le pôle- Afrique • impulsion, mutualisation, capitalisation et mise en œuvre des actions concertées
Service de Coopération et d'Action Culturelle (Ambassade de France)	<ul style="list-style-type: none"> • émet des avis sur les projets déposés auprès de la DAECT : l'intérêt pour les collectivités territoriales françaises de se rapprocher du SCAC avant le dépôt de demandes de cofinancements • Relais auprès d'institutions françaises et béninoises • Offre aux collectivités territoriales françaises la possibilité de bénéficier une fois à l'étranger, de renseignements utiles ainsi que la facilitation de leur mission

La première table ronde a également abordé la question du financement des actions de coopération décentralisée.

Au Bénin, il n'existe pas au niveau étatique un montage institutionnel clair de financement, aux côtés des communes des actions de coopération décentralisée. La CNCD reçoit cependant les dossiers de demande de cofinancement des actions de la coopération décentralisée des communes qu'elle transmet aux autorités compétentes.

En France, il existe un dispositif fonctionnel de cofinancement à travers le montage institutionnel et financier suivant :

Cofinancements de la DAECT (MAEE) pour les collectivités territoriales françaises en partenariat	
Orientations	Procédures
<ul style="list-style-type: none"> • aboutir à la synergie des actions internationales de l'Etat et des collectivités territoriales françaises ; • mutualisation des actions des collectivités territoriales françaises intervenant dans un même domaine sur un même territoire ; • en Afrique subsaharienne : thématiques appuies sur la gouvernance locale et développement économique ; • implication des collectivités territoriales étrangères et partenaires ; • rapprochement des actions des institutions françaises dans le pays (AFD). 	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement de l'appel à projet par la DAECT avec critères d'éligibilité ; • Réponse (sur Internet) à l'appel à projet par les collectivités locales françaises : descriptions du projet, budget, calendrier ; • Instruction pour avis des Ambassades et des préfets de Région ; • Instruction finale et décisions de cofinancement par la DAECT.

Les échanges qui ont suivi cette première table ronde ont permis de retenir des préoccupations significatives suivantes :

- **Les partenariats entre le Bénin et la France sont de plus en plus dynamique et prépondérante** par rapport à l'ensemble des coopérations décentralisées (COD) avec le Bénin. En effet la coopération décentralisée avec les collectivités territoriales françaises représente environ 71% de l'ensemble des partenariats signés par les communes béninoises au Nord. Un effort doit cependant être fait pour une harmonisation de la présence des collectivités territoriales françaises sur l'ensemble du territoire béninois. Les communes n'ayant pas encore de partenariat doivent saisir toutes les opportunités qui existent et qui sont dévoilées au cours des présentes assises ;
- La mise en œuvre de projets et de programmes a produit des **impacts positifs sur la réduction de la pauvreté**; prenant ainsi en compte la réalisation des objectifs du millénaire ;
- les partenariats s'orientent de plus en plus dans la dynamique de l'intercommunalité pour **une synergie efficace d'action en faveur du développement local**. En effet, le Bénin a connu au plan national, un regroupement de communes soit sous la forme d'associations départementales (entre communes d'un même département) soit sous la forme d'associations régionales (entre communes de deux départements). Les partenaires français ont pour la plupart suivi cette dynamique soit à travers des appuis pour la mise en place soit à travers des appuis pour la structuration des différentes intercommunalités ;
- **la diversité de données sur la coopération décentralisées franco-béninoises**. Cette diversité tient au fait que plusieurs sources existent et chacune d'elles disposent de ces canaux d'informations. Les participants ont ainsi déploré cette différence dans les données sur la coopération décentralisée.

1.1.2- La seconde table ronde- La coopération décentralisée dans les pays de la sous- région : retours d'expériences

Le deuxième temps fort des travaux en plénière, a été marqué par les contributions de deux pays de la sous-région : le Mali et le Togo qui ont permis aux participants à ces 1ères assises de la coopération décentralisée franco-béninoise d'être mieux imprégnés de leurs contextes et expériences.

▪ CAS DU MALI

L'expérience malienne a été présentée par Mr Oumarou HAÏDARA, Président du Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT). Il en ressort ce qui suit :

✓ Les caractéristiques de la décentralisation :

- Tout comme la France, le Mali dispose de trois niveaux décentralisation, à savoir :
- 703 communes et 01 district (Bamako qui a un statut particulier) ;
- 49 cercles qui correspondent aux départements français ;
- 08 régions.
- L'une des spécificités notables de la situation au Mali, réside dans la création du Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT) qui constitue une Institution de la République, véritable cadre national de concertation entre l'Etat, les Collectivités Territoriales et la Société Civile, relativement aux problématiques de la décentralisation au Mali. Le HCCT est une force de propositions de mesures de renforcement de la décentralisation malienne.

✓ La coopération décentralisée :

- Cette forme de coopération occupe une place importante dans l'exercice des compétences dévolues aux collectivités territoriales, notamment dans la mise en œuvre de leurs plans de développement social, économique et culturel (PDSEC). L'on note une évolution du jumelage simple à la coopération décentralisée ; les premières actions remontrant aux années 70, période des grandes sécheresses qui avaient affecté gravement le pays.
- En 2007, l'on a dénombré plus 150 partenariats de coopération décentralisée avec la France. Cette coopération est considérée comme un facteur et une modalité efficiente de développement des dynamiques sociales, économiques et culturelles à l'échelle des territoires tant urbains que ruraux. Elle est basée sur les principes suivants :
 1. **L'égalité** : les partenaires traitent d'égal à égal sur le plan juridique.
 2. **La solidarité** : elle est axée sur l'identification conjointe des stratégies et projets de développement visant à l'amélioration des conditions de vie des citoyens.
 3. **La réciprocité** : elle est basée sur une logique du partage, du "gagnant- gagnant" qui fait du partenariat, une source d'enrichissement mutuel.
 4. **La subsidiarité** : elle implique que les actions de partenariats doivent s'inscrire dans le strict respect de la réglementation en vigueur dans les Etats concernés.

✓ **Le partenariat exemplaire : Rhône- Alpes/ Tombouctou :**

Ce partenariat qui concerne deux Régions malienne et française qui ont tissé depuis 1983, des liens historiques qui se sont renforcés au fil du temps, implique une diversité d'acteurs (ONG et opérateurs), mobilisés pour la mise en œuvre du projet d'appui au développement régional.

La dernière convention 2010- 2013 d'un montant de 1,2 million d'euros, soit 787.000.000 de FCFA, montant supérieur aux ressources propres des collectivités territoriales concernées et aux transferts financiers de l'Etat à ces collectivités. Cette convention prévoit des appuis notables aux projets des communes, des cercles et des privés dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la formation professionnelle, de l'hydraulique, de l'agriculture, de l'élevage, des micro- crédits, activités génératrices de revenus et du tourisme.

Cette communication a suscité un vif intérêt au sein des participants qui ont reçu des éléments de réponse sur les points suivants :

- la budgétisation par les collectivités territoriales de la région de Tombouctou de l'aide financière de la coopération décentralisée ;
- le recours à l'assistance technique des services déconcentrés de l'Etat ;
- le modus vivendi qui caractérise la reconnaissance tacite des limites territoriales au Mali.

La création du HCCT est apparue comme une expérience exemplaire pour le Bénin.

▪ **CAS DU TOGO**

L'expérience togolaise a été présentée par Mr Kassegnè ADJONOU, ancien Ministre, Maire de la commune d'Atakpamé. Il en ressort ce qui suit :

✓ **Les caractéristiques de la décentralisation :**

A l'instar de la France et du Mali, le Togo dispose de trois niveaux de décentralisation que sont :

- 21 Communes ;
- 35 Préfectures (correspondant aux départements français) ;
- 05 Régions.

Il convient de préciser que ce cadre institutionnel est celui prévu par la loi N° 2007- 011 de mars 2007, relative à « la décentralisation et aux libertés locales de la République Togolaise » qui reconnaît la compétence des collectivités territoriales en matière de coopération décentralisée. Cependant, les contingences politiques propres à ce pays, n'ont pas encore permis d'organiser les élections qui consacreront l'émergence des élus locaux. Les dernières élections locales remontent en effet à l'année 1987, la période de transition est marquée par l'installation de Délégations Spéciales par l'Etat qui nomme les maires. Il est prévu d'organiser les élections locales en 2011.

✓ **La coopération décentralisée :**

A l'étape actuelle, le concept de la coopération décentralisée n'est pas défini. Cependant, il semble que de fait, l'acception large soit de mise.

L'on dénombre 35 partenariats liant des collectivités territoriales françaises à des collectivités territoriales togolaises, des associations et comités de jumelages. Ces partenariats sont marqués par des relations interpersonnelles fortes qui ont permis de surmonter les turbulences politiques mais aussi par la faiblesse de ressources locales et de l'implication des populations.

Pour la période 2009- 2010, les appuis de la partie française se chiffrent à 20 millions d'euros, soit 13.120.000.000 de FCFA. Ces appuis sont axés sur la promotion de la démocratie à la base et le développement local.

✓ **Le partenariat exemplaire : Niort/ Atakpamé :**

Ce partenariat qui remonte à l'année 1958 sous forme de jumelage entre les deux villes, avait connu une longue période d'inactivité avant d'être réactivé en 1986 sous forme de jumelage- coopération.

Ces objectifs consistent à :

- Contribuer au développement de la ville d'Atakpamé ;
- Inscrire les deux villes dans une démarche de coopération ;
- Promouvoir une coopération directe, une large participation citoyenne, une gestion locale autonome ;
- Participer à des échanges culturels, pédagogiques et professionnels.

Il est régi par 13 principes fondamentaux, à savoir :

- le respect et la confiance mutuelle ;
- l'association de toutes les compétences locales ;
- le renforcement et l'amélioration des services municipaux ;
- le respect des institutions locales ;
- le cofinancement des projets ;
- la transparence dans la gestion ;
- l'esprit d'ouverture ;
- la continuité et la cohérence ;
- la démocratie participative ;
- la rigueur ;
- la modestie ;
- l'anticipation ;
- la réciprocité qui implique des flux d'échanges dans les deux sens, le respect mutuel ; chaque partie apportant ce qu'elle peut à l'autre dans un souci de solidarité et de fraternité.

Dans le souci de pérenniser ce partenariat qui doit transcender les changements des équipes municipales, les deux villes ont décidé de créer :

- L'Association Niortaise pour le Jumelage-Coopération avec Atakpamé (ANJCA)

- Et l'Association pour le Développement du Jumelage-Coopération avec Niort (ADJAN) dont le conseil d'administration comprend les représentants des services déconcentrés de l'Etat et de la société civile.
- Cette communication suscite un intérêt particulier du fait de la situation spécifique du Togo qui doit renforcer son processus de démocratisation par la mise en œuvre de la décentralisation, prévue en 2011. Elle a aussi induit certaines interrogations relatives à :
 - l'érection des Préfectures en Collectivités Territoriales ;
 - les particularismes de la décentralisation-déconcentration.
- La création des deux associations sus-indiquées comme instruments de pérennisation des actions de coopération décentralisée entre Niort et Atakpamé a beaucoup retenu l'attention des participants.

1.2 Les travaux en ateliers

L'agenda des assises a prévu des ateliers de réflexion et de partage d'expériences à travers une série de thèmes autour desquels se construit la dynamique de la coopération décentralisée entre les collectivités territoriales béninoises et françaises. Il s'agit des thèmes et sous-thèmes structurants ci-après :

▪ **Thématique 1: Renforcement des capacités des services communaux et intercommunalité**

Au travers d'une dynamique de regroupement des communes, des initiatives intercommunales ont vu le jour au Bénin afin de mutualiser les moyens et optimiser les services sur un dimensionnement recherché comme pertinent. La mise en vigueur la loi 2009-17 du 13 août 2009, portant modalités de l'intercommunalité en République du Bénin, a suivi cette démarche de regroupement des capacités, des compétences et des moyens même si son application reste encore un défi (pas de décrets d'application). On observe dans ce contexte un appui à ces démarches intercommunales par les collectivités territoriales françaises. La coopération décentralisée franco-béninoise ou du moins à un élargissement d'intervention des partenariats.

La coopération décentralisée apparaît ainsi comme un moyen approprié d'échanges et de mise en réseau entre pairs pour favoriser l'appui institutionnel aux communes ou à leur groupement. Toutefois ce contexte nouveau et en perpétuelle évolution (juridique, institutionnelle, politique) fait émerger un besoin de coordination et d'approfondissement de ces interventions afin que l'impact puisse être réel pour les populations.

Pour satisfaire ce besoin de coordination et d'approfondissement des interventions au profit des dynamiques intercommunales, quatre sous-thématiques ont fait l'objet de discussions. Il s'agit de :

- Sous-thématique 1 : Appui institutionnel à la mise en place d'une intercommunalité ;
- Sous-thématique 2 : Appui institutionnel aux services communaux ;
- Sous-thématique 3 : Accompagnement à la structuration d'une intercommunalité ;
- Sous-thématique 4 : Accompagnement à la structuration d'une intercommunalité.

Pour introduire les discussions dans cet atelier, chaque sous-thématique a fait l'objet d'une présentation au regard d'une expérience de partenariat réussie entre une collectivité béninoise et une collectivité française.

▪ **Thématique 2: Aménagement et gestion du territoire: quels instruments pour assurer un développement local durable**

L'émergence d'un développement économique qui s'appuie sur l'aménagement du territoire au niveau local, apparaît dans un contexte global de prise de conscience de la responsabilité des populations présentes envers les générations futures.

Le rôle et les responsabilités des collectivités locales françaises comme béninoises dans l'aménagement et le développement des territoires sont devenus essentiels. A cet égard, la coopération décentralisée est donc un lieu d'échanges de pratiques et devrait permettre non seulement d'appuyer les communes béninoises à mettre en place les équipements nécessaires au bien-être des populations actuelles mais également favoriser la réflexion sur l'impact économique, social et environnemental de ces aménagements pour les générations futures.

L'atelier 2 a ainsi permis aux participants d'appréhender par des cas concrets de partenariat dans ce sens, comment la coopération décentralisée peut-elle s'impliquer dans ce champ et quels sont les outils de planification territoriale existants et valables pour les territoires béninois ? Les réflexions ont également permis d'analyser les stratégies mises en place ou à mettre en place pour augmenter les ressources par la gestion de leur territoire.

Dans cet atelier les sous-thématiques suivantes ont servi d'éléments structurants à la discussion.

- Sous-thématique 1 : Appui à l'urbanisme ;
- Sous-thématique 2 : Mise en place d'un logiciel cartographique ;
- Sous-thématique 3 : La ressource en eau ;
- Sous-thématique 4 : L'énergie.

▪ **Thématique 3: la culture et le tourisme: nouveaux domaines porteurs de la coopération décentralisée**

Sous le thème « culture et tourisme», les participants ont abordé différents sous-thèmes et ont débattu de pistes concrètes d'intervention. Il s'agit de :

- Sous-thématique 1 : Tourisme et patrimoine ;
- Sous-thématique 2 : Valorisation du patrimoine ;
- Sous-thématique 3 : Tourisme.

À partir de cas concrets de coopération culturelle, les participants ont dressé des constats et identifié les obstacles à lever pour des échanges accrus en ce domaine.

Les échanges entre les participants à cet atelier ont permis d'arriver à la conviction que les partenaires ne peuvent coopérer que si chacun vient avec son identité propre. A cet égard, la culture est indispensable pour assurer la pérennité de la coopération décentralisée.

Par ailleurs, l'atelier 3 a fait un état des lieux en ce qui concerne le domaine du patrimoine et du tourisme. Il y a lieu de retenir que ce secteur à forte potentialité économique, est très peu investi par les communes béninoises qui ont besoin du soutien de leurs partenaires françaises pour dynamiser ce secteur.

II. Les recommandations, engagements et perspectives

2.1 Les recommandations formulées

Les tables rondes, les ateliers et les plénières ont été des moments d'échanges, de partages et surtout l'occasion de formulées des recommandations des assises. Les recommandations formulées par les acteurs de la coopération décentralisée présents aux assises de Cotonou, sont allées en directions des autorités centrales et en direction des élus et autres acteurs locaux.

- **En direction des structures étatiques de promotion de la coopération décentralisée :**
 - ✓ **A l'Etat béninois,**
 1. Prendre les décrets d'application de la nouvelle loi sur l'intercommunalité ;
 2. Fluidifier le circuit administratif et financier (faire gérer les fonds par les agents d'exécution) ;
 3. Orienter de façon plus accrue le soutien financier de l'Etat aux intercommunalités notamment par le biais du Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC) ;
 - ✓ **Aux autorités étatiques béninoises et françaises**
 1. Etablir un cadre d'échanges entre les collectivités territoriales françaises et béninoises et l'Ambassade de France près le Bénin pour faciliter le processus de coopération décentralisée aux acteurs engagés ;
 2. Etablir un partenariat entre le MDGLAAT et l'Ambassade de France près le Bénin sur les questions liées à la coopération décentralisée ;
 3. Prévoir des échanges d'expériences entre les projets issus de la coopération décentralisée et les autres projets en cours pour une cohérence nationale des interventions;
 4. Fédérer et associer la diaspora béninoise aux différentes actions de promotion de la coopération décentralisée entre les collectivités territoriales françaises et béninoises ;
 5. Faire un état des lieux exhaustif de la coopération décentralisée franco-béninoise.
 - ✓ **En directions des collectivités locales et autres acteurs locaux**
 1. Orienter la coopération décentralisée vers une approche intégrée de mutualisation des moyens et des ressources des communes (intercommunalité) ;
 2. Renforcer la coopération décentralisée dans l'analyse du potentiel des territoires;
 3. Faire jouer le principe de réciprocité Nord/Sud et Sud/Sud et évaluer périodiquement la mise en œuvre de ce principe dans le cadre de la coopération décentralisée entre la France et le Bénin ;
 4. Intégrer les volets environnemental et économique dans la coopération décentralisée ;
 5. Inscrire le tourisme et le patrimoine comme nouveaux domaines d'intervention de la coopération décentralisée ;
 6. Développer le tourisme au profit des béninois (les jeunes) qui seront plus facilement des vecteurs de promotion de la destination Bénin ;

7. Établir entre les communes et le secteur privé, un partenariat qui promeuve le tourisme et notamment le tourisme d'affaire ;
8. Établir/renforcer le partenariat entre les communes et la Fédération béninoise des organisations de tourisme responsable et solidaire (FBOTRS).

2.2. Perspectives et engagement

Les premières assises franco-béninoise de la coopération ont été l'occasion d'évaluer les pratiques de partenariats en vue d'une meilleure projection vers l'avenir. En appréciant l'importance de pareilles rencontres pour un essor de la coopération décentralisée, les acteurs présents ont également pris un engagement.

2.2.1- Perspectives heureuses pour la coopération décentralisée franco-béninoise

Plusieurs orientations en termes de perspectives sont apparues comme importantes à faire, il s'agit de :

- **La synergie et cohérence des actions**

Il est apparu nécessaire voire indispensable pour les acteurs intervenant dans le champ de la coopération décentralisée de fédérer leur logique d'intervention dans le sens de la synergie et de la cohérence. La synergie des actions implique un cadre de concertation entre divers partenaires pour pallier au risque de doublon dans les interventions. La recherche de synergie peut se situer à deux niveaux :

- entre partenaires bilatéraux, multilatéraux et partenaires de la coopération décentralisée dans leurs différentes interventions en faveur des communes béninoises ;
- entre partenaires étrangers en partenariats avec une commune béninoise dans l'élaboration de leurs programmes de coopération. Cette recherche de synergie peut se matérialiser par l'instauration de coopération triangulaire Nord-Nord-Sud et de coopération triangulaire Nord-Sud-Sud.

Le corollaire de la synergie c'est la cohérence. Il est important pour les partenaires de rechercher, dans la recherche et la mise en œuvre des programmes de partenariat, une cohérence des actions avec celles planifiées dans les Plans de développement communaux.

- **L'appui de la coopération décentralisée à la mise en place et au renforcement des dynamiques intercommunales.**

L'intercommunalité répond à plusieurs objectifs :

- Premièrement, elle est un remède à l'émiettement des espaces communaux et un instrument de l'organisation rationnelle des territoires. Elle permet, de ce fait, de rassembler des moyens dispersés et de structurer les initiatives locales.
- Deuxièmement, elle favorise par ailleurs le développement économique local et la relance de la politique d'aménagement du territoire. Il s'agit de mettre en place un maillage du territoire qui permette de répondre aux nombreux défis qui se posent au pays en matière

d'aménagement du territoire, qu'il s'agisse des problèmes liés au développement urbain ou à la dévitalisation des espaces ruraux.

- Troisièmement, elle est à la fois une réponse positive et pragmatique aux problèmes de gestion que rencontre l'ensemble des élus communaux ou municipaux.
- Dans le cadre de la coopération décentralisée franco-béninoise, il y a plusieurs partenariats qui ont soutenu la création et/ou la structuration de structures intercommunales. Les participants aux assises de la coopération décentralisée ont fortement apprécié cette nouvelle orientation des partenariats vers l'intercommunalité et se sont résolus à :
- poursuivre l'élaboration des programmes de coopération qui soutiennent la mise en place de structures intercommunales voire l'accompagnement à la structuration d'une intercommunalité ;
- soutenir l'élaboration de plans de développement intercommunal ;
- soutenir la mise en place d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en conformité avec la nouvelle loi sur l'intercommunalité au Bénin

▪ **Le principe de la réciprocité des échanges en matière de coopération décentralisée**

Tout processus de coopération se construit dans le sens de la réciprocité des échanges. Ainsi, le flux des échanges doit s'opérer dans les deux sens entre les partenaires français et les partenaires béninois sans aucun sentiment de supériorité ou d'infériorité et ceci dans le respect mutuel.

Dans la dynamique des partenariats, chaque partie apporte ce qu'elle a de meilleur à l'autre dans un souci de solidarité, de fraternité et de co-développement.

▪ **Inscription du tourisme et du patrimoine comme nouveaux domaines d'intervention de la coopération décentralisée**

Le tourisme est un secteur porteur autant pour les économies des collectivités territoriales françaises que pour celles des communes béninoises. Si en France, l'apport du secteur n'est plus à démontrer, au Bénin, il est désormais nécessaire pour les communes de s'y intéresser dans le cadre de la promotion du développement économique local.

De même, il existe dans les communes du Bénin un patrimoine culturel dense et varié mais pas toujours bien connu de l'autorité locale.

Certains partenariats franco-béninois ont investi le secteur du tourisme et du patrimoine culturel dans leur programme de coopération. L'expérience édifiante dans ce secteur est fournie par le partenariat entre Abomey et Albi, marqué par l'application du principe de réciprocité ; elle mérite d'être dupliquée et les participants aux premières assises franco-béninoises se sont résolus à inscrire le tourisme et le patrimoine culturel comme nouveau domaine d'intervention de la coopération décentralisée.

2.2.2- Engagement des acteurs pour la tenue régulière des assises

Seules assises des relations entre collectivités territoriales françaises et les communes béninoises, les premières assises de la coopération décentralisée entre la France et le Bénin se sont tenues à la faveur du cinquantenaire de l'indépendance du Bénin.

Toutes les interventions ont convergé vers la volonté de perpétuer de telles rencontres sur la coopération décentralisée.

Les participants aux premières assises de la coopération décentralisée entre la France et le Bénin s'engagent à institutionnaliser la tenue de ces assises qui se dérouleront suivant une périodicité de 3 ans.

Conclusion

Les premières assises franco-béninoises de la coopération décentralisée avaient pour objectif général de renforcer les liens de coopération décentralisée entre la France et le Bénin et envisager de nouvelles voies de coopération et/ou de nouveaux modes de coopération. Les conclusions, recommandations et perspectives dégagées au cours des tables rondes, des ateliers et les différents discours de clôture permettent de dire que cet objectif global est atteint.

La clôture des assises franco-béninoises sur la coopération décentralisée a connu les interventions du Président de l'ANCB, de la Présidente du Groupe-pays Bénin de Cités Unies France, de M. Antoine JOLY, Délégué à l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (DAECT/MAEE) et de la Directrice de Cabinet du Ministre en charge de la décentralisation.

Le Président de l'ANCB a exprimé ses profonds remerciements aux gouvernements français et béninois, à tous les participants pour leur engagement, aux deux comités d'organisation qui ont eu des moments de sacrifice et de stress ces dernières semaines, ainsi qu'à toutes les personnes ressources pour les résultats engrangés. Il a exhorté les élus, les représentants d'associations de communes et tous les acteurs impliqués dans ce combat permanent pour la promotion de la coopération décentralisée à jouer leur partition aux fins de garantir une mise en œuvre efficace des pertinentes recommandations issues de nos travaux.

La Présidente du Groupe-pays Bénin de CUF a fait remarquer l'imposante démonstration de l'engagement qui anime tous les acteurs de la coopération décentralisée au cours de ces premières assises. Cette rencontre a montré que l'ensemble des acteurs impliqués dans la coopération étaient déterminés à ne parler que d'une seule voix. Elle a souhaité que les conclusions des assises permettent d'ouvrir de nouvelles perspectives pour chaque participant et même pour tous ceux qui ne pouvaient pas être présents à Cotonou mais qui pourront prendre connaissance de l'ensemble des échanges grâce aux Actes qui vont être édités.

M. Antoine JOLY, Délégué à l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (DAECT/MAEE) est revenu sur chaque point des recommandations présentées au cours de la synthèse générale des assises. Il a souligné leur pertinence et exhorté l'ensemble des acteurs à s'engager pour leur mise en œuvre.

La Directrice de Cabinet du Ministre en charge de la décentralisation, a prononcé le discours de clôture des assises. Elle évoqué la synthèse générale qui a fait ressortir d'importantes résolutions et recommandations dont la prise en compte et la mise en œuvre par les acteurs en charge des processus de décentralisation, permettront de renforcer le développement local et de donner à la coopération décentralisée tout son sens et ses lettres de noblesse.

Elle a remercié et félicité les membres du Comité d'organisation qui ont assuré la préparation intellectuelle, matérielle et organisationnelle des assises.

Et a salué et remercié les Partenaires Techniques et Financiers traditionnels pour leur dire toute la haute appréciation que le Gouvernement du Bénin a de leurs interventions dans le secteur de la Décentralisation.

Au regard du déroulement des assises, l'analyse de la portée de ces premières assises permet de faire les constats suivants :

Premièrement, le niveau d'engagement des participants a été très élevé. L'organisation des assises a été portée au plus haut niveau par les ministères béninois en charge de la décentralisation et des affaires étrangères, l'Ambassade de France près le Bénin, l'ANCB et Cités Unies France. La cérémonie d'ouverture a en effet, connu la participation des ministres béninois de la décentralisation et des affaires étrangères, de l'Ambassadeur de la France près le Bénin, du corps diplomatique. Les travaux se sont déroulés avec la présence et la participation effectives de nombreux élus et cadres techniques des collectivités territoriales françaises et béninoises.

Deuxièmement, ces assises ont offert des perspectives heureuses à la coopération décentralisée entre la France et le Bénin. Les participants aux assises ont pu apprécier la vitalité des différents partenariats en cours et ont projeté la promotion de nouvelles voies et modes de coopération avec un meilleur impact sur le développement local.

Troisièmement, l'engagement des acteurs pour la tenue régulière des assises. Les premières assises de la coopération décentralisée ont été l'occasion pour les participants, d'instituer une telle rencontre entre acteurs français et béninois intervenant dans le processus.

Cependant, une analyse du déroulement des travaux permet de déceler quelques limites à l'organisation de ces premières assises.

La première limite concerne la contrainte du temps qui a limité notablement les débats tant en plénière qu'en ateliers. Il conviendrait de prévoir à l'avenir une période de 3 jours pour améliorer les performances d'une telle rencontre.

La deuxième limite réside dans les insuffisances liées à la démarche de capitalisation des expériences malgré les échanges fructueux. En effet, le manque de travail préliminaire en amont entre les différents animateurs (modérateur général, modérateurs et rapporteurs d'ateliers) n'a pas permis une bonne coordination des échanges et un meilleur rapportage des travaux en ateliers. L'objectif de capitalisation des meilleures expériences et bonnes pratiques n'est pas suffisamment et efficacement atteint. Pour l'avenir, il sera nécessaire de corriger ces lacunes organisationnelles.

Nonobstant les limites sus-indiquées, les résultats des 1ères assises de la coopération décentralisée ont été substantiellement atteints dans la mesure où les participants ont fait preuve d'assiduité, de détermination et d'ouverture d'esprit, toutes choses qui ont contribué à faire de ces assises, un véritable rendez-vous du donner et du recevoir.

Pour les Consultants,



Issa D. MOKO